



Mairie
08000 WARCQ
03.24.56.01.62
warcq@orange.fr
www.warcq.fr

Arrêté n° 31-2026

Arrêté de délégation de fonctions à Monsieur Eric DROUART, Maire adjoint

Le Maire de Warcq,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal n° 01-03-2026 du 27 mars 2026 fixant à quatre (4) le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 27 mars 2026,

Considérant que, pour le bon fonctionnement de la collectivité, il convient de déléguer à Monsieur Eric DROUART, Maire adjoint, un certain nombre de fonctions,

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 27/03/2026, Monsieur Eric DROUART, est délégué pour intervenir, sous le contrôle et la responsabilité du Maire, dans les domaines suivants :

- les finances
- la fiscalité
- le comité d'entraide
- les inondations
- le jumelage
- la recherche de financements (subventions)

Il exercera les fonctions suivantes :

- L'étude et le suivi des dossiers en lien avec les domaines énumérés ci-dessus
- Participation aux différentes réunions et/ou commissions.

Cette délégation n'entraînera pas délégation de signature.

Article 2 : Le Maire de Warcq et le Trésorier de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Copie du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet des Ardennes.

Fait à Warcq, le 27 mars 2026.



Le Maire de Warcq,

Jean-Luc FLAHAUT.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.